

L'an deux mille quinze, le jeudi neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, s'est réuni dans la salle Cèdre de la Maison des Associations à Pierres, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, Président

Étaient présents :

BOUGLAINVAL : Philippe BAETEMAN, Xavier PETIT

CHARTAINVILLIERS : Claudie PICHOT, Alain BOUTIN

MAINTENON : Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Désiré AYADASSEN, Jean-Luc BREMARD, Francette CHENARD, Thomas LAFORGE, Alexis ROBIN, Nicole BRESSON, Anne-Laure CARPIER

MÉVOISINS : Christian BELLANGER, Patrick ROSSIGNOL

PIERRES : Daniel MORIN, Jean-Marc BODESCOT, Gérard CRASSIN, Michel CRETON, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX

SAINT-PIAT : Michèle MARTIN

SOULAIRES : Jean-Loup LE BRIS, Marc MOLET

VILLIERS LE MORHIER : Philippe AUFFRAY, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY

YERMENONVILLE : Thierry DELARUE

Absents Excusés :

HOUX : Jean-François PICHERY

SAINT-PIAT : Albert MARSOT

YERMENONVILLE : Bernard MARTIN

I- Élection du secrétaire de séance

Claudie PICHOT est élue secrétaire de séance.

II- Présentation des pouvoirs

Albert MARSOT à Michèle MARTIN, de Saint-Piat

III- Approbation du compte rendu du 3 mars 2015

Monsieur le Président demande aux Conseillers Communautaires s'ils ont des questions ou des remarques concernant le compte rendu de la réunion du 3 mars 2015.

Aucune remarque n'étant faite ni aucune question n'étant posée, Monsieur le Président déclare le Compte rendu approuvé par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

IV- Présentation du service ADS par l'ATD

Madame OLLIVIER, sur service instructeur ADS mis en place par l'Agence Technique Départementale, est venue afin de répondre aux interrogations concernant la convention à passer avec l'ATD et à la mise en œuvre dudit service.

Arrêt des comptes de gestion et Vote des Comptes Administratifs 2014

Monsieur le Président procède à la présentation générale des Comptes Administratifs 2014 des trois budgets de la Communauté de Communes : Budget Principal, Budget Annexe de Lotissement (ou Budget ZA) et Budget Annexe de Location Immobilière (ou Budget Hôtel d'Entreprises).

PRÉSENTATION GLOBALE : RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2013

Budget Principal	BP+DM 2013	CA 2013
Recettes de fonctionnement		
Crédits de l'exercice	5 932 082,17	5 935 148,61
Résultat reporté	770 043,83	770 043,83
Total	6 702 126,00	6 705 192,44
Dépenses de fonctionnement		
Crédits de l'exercice	6 702 126,00	5 904 309,13
Résultat de clôture		800 883,31

1- PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art	Fonctionnement Recettes	BP 2014	CA 2014
002	Résultat Fonctionnement Reporté	770 043,83	770 043,83
013	Atténuation de charges	12 000,00	14 102,63
042	Op ordre - Transfert entre sections	150 000,00	-
70	Produits services du domaine	505 460,00	508 708,12
73	Impôts et Taxes	4 210 597,00	4 201 843,00
74	Dotations et participations	1 054 025,17	1 200 569,94
75	Autres produits de gestion courante	-	9 637,39
77	Produits exceptionnels	-	287,53
		6 702 126,00	6 705 192,44

-Retraitement des recettes totales perçues :

Soustraire la TEOM (1 709 080 €) reversée au SIRMATCOM, les Attributions de Compensation (1 073 145 €) reversées aux Communes membres et le FNGIR (1 087 266 €). Soit un total de ressources pour 2014 de : 2 833 250 € (Reporté compris).

-Contraction du produit des impôts et taxes : - 3,4 %, - 90 000 €.

-Augmentation « Subventions et participations » (+17% sur le poste) :

- ☑ Régularisation de perception de subventions de la CAF 2013 sur 2014.
- ☑ La DGF connaît, elle, une baisse de 20 592 € en 2014.
- ☑ Forte augmentation de la participation de l'Etat pour les Emplois Avenir dans la mesure où la Cctvm a doublé ces recrutements.

-Augmentation des « produits d'exploitation » de +53% notamment dû par :

- ☑ Nouvelles recettes relatives aux participations Familles pour les Tap et la restauration scolaire (RPI)
 - Dont : +15 % de recettes familles pour les accueils de mineurs (Aish, Tap et Ap), d'une part
 - Et 111 932 € de participation familles + 22 986 € de remboursement par les 4 Communes du Rpi pour la restauration scolaire sur Changé.

-+63% d'excédent de fonctionnement reporté

2- PRESENTATION PAR CHAPITRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art	Fonctionnement Dépenses	BP 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	523 237,00	477 990,87
012	Charges de personnel	1 064 531,00	1 064 395,52
014	Atténuation de produits	3 877 411,00	3 877 410,76
022	Dépenses imprévues	16 377,50	-
023	Virement section Investissement	666 404,50	-
042	Dotations Amortissements Provisions	161 140,00	131 105,24
65	Autres charges de gestion courante	392 425,00	353 406,74
66	Charges financières	600,00	-
		6 702 126,00	5 904 309,13

-Consommation des services

- ☑ Correspondent principalement aux les achats en matières premières (alimentation, carburants, chauffage, électricité...).
- ☑ Le poste le plus important de ce chapitre reste celui relatif au service Enfance Jeunesse (421: Accueils de mineurs + Ram) pour un montant de 162 256 € en 2014 contre 178 420 € en 2013. Il connaît tout de même une diminution de 4%, due en partie à la cessation de versement de la participation au Syndicat de Changé.
- ☑ Le poste 020 (Secrétariat Général) connaît en revanche une augmentation de 37% en raison de la reprise des compétences de ce Syndicat.
- ☑ Un nouveau poste est créé (251), relatif à la restauration scolaire sur Changé pour les 4 Communes du RPI. Les dépenses enregistrées sur ce poste s'élèvent à 54 181 €, mais sont compensées par la participation des familles et le remboursement du reste à charge par les Communes concernées (Chartainvilliers, Mévoisins, Saint-Piat, Soulaire)
- ☑ Le lancement du PIh représente une dépense de 27 611 € contre 682 € en 2013.
- ☑ La participation à la MAJ n'a pas été versée en 2014 et représente une diminution de dépense de 12 295 € par rapport à 2013.
- ☑ Les autres dépenses restent à peu près similaires.

-Charges de personnels

- Ont constitué environ **56% des dépenses de fonctionnement**, hors atténuation de produits et dotations aux amortissements.
- **Evolution** de 854 815 € en 2013 à 1 064 395 € en 2014
- Cette évolution d'environ 25% trouve son explication **dans la reprise des compétences du Syndicat de Changé** et le transfert de ses personnels à la Communauté de Communes, d'une part, ainsi qu'à la **mise en œuvre des Temps d'Activités Péri-éducatives**.
- **Elle se répartit sur les différents postes suivants :**
 - 020 (Administration générale) : +36% (2 personnels SI Changé + transfert d'un personnel du 421 au 020)
 - 421 (Enfance Jeunesse) : +9% (+ personnels Si Changé – transfert d'un personnel du 421 au 020)
 - 251 (Restauration scolaire) : nouvelle dépense de 117 716 €

-Autres charges

- **Participation aux Syndicats** : En progression de 19 071,60 € du fait de l'adhésion nouvelle au SMO Eure et Loir Numérique et à l'Agence Technique Départementale.
- **Rappel : la TEOM, le FNGIR et les AC** constituent des atténuations de produits et non des dépenses réelles.
- **Les Dotations aux Amortissements** ne sont pas non plus comptabilisées comme des dépenses réelles puisqu'elles sont compensées par des recettes en section d'investissement. (Opérations d'ordre entre sections)
- **Les dépenses réelles totales de fonctionnement pour 2014 s'élèvent à 1 895 493 €.**

PRÉSENTATION GLOBALE : RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2013

Budget Principal	BP+DM 2013	CA 2013
Recettes d'investissement		
Crédits de l'exercice	1 489 432,67	405 726,86
Résultat reporté	310 918,33	310 918,33
Total	1 800 351,00	716 645,19
Dépenses d'investissement		
Crédits de l'exercice	1 800 351,00	354 666,99
Résultat de clôture		361 978,20

1- PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art	Investissement Dépenses	BP 2014	CA 2014
040	Op ordre - Transfert entre sections	150 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	31 600,00	9 778,66
204	Subventions Equipement	11 783,00	11 782,16
21	Immobilisations incorporelles	317 719,00	21 021,00
23	Immobilisations en cours	1 289 249,00	312 085,17
		1 800 351,00	354 666,99

-Subventions en augmentation par rapport à 2013 dont :

- Solde des subventions pour le diagnostic d'Anc (Conseil Général pour 7 797 € et Agence de l'Eau Seine Normandie pour 8 562 €)
- Premiers acomptes pour les travaux d'extension de la Gendarmerie de Maintenon (Fonds Parlementaires pour 5 140 et Detr pour 31 369 €)

-Le poste « **Dotations et fonds divers** » concerne le **FCTVA** dont le montant est lié à la réalisation de travaux, d'une part (**25 185 €**) et à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au compte **1068 (46 567 €)**

-Opérations d'ordre de transfert entre sections concernent la **Dotation aux amortissements** qui s'équilibre en dépense de fonctionnement (131 105 €).

-36,73% d'excédent reporté

2- PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Art	Investissement Recettes	BP 2014	CA 2014
001	Solde Exécution Investissement	310 918,33	310 918,33
021	Virement de Section Fonctionnement	666 404,50	-
040	Op ordre - Transfert entre sections	161 140,00	131 105,24
10	Dotations, fonds divers	46 567,67	71 753,12
13	Subventions Investissement	215 320,50	52 868,50
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00
204	Subventions Equipement	-	-
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	-
		1 800 351,00	716 645,19

-354 667 € de dépenses d'équipement se décomposent principalement comme suit :

- ☑ Renouvellement serveur + postes informatiques (11 224 €) et logiciels Segilog et Regard pour (6 751 €)
- ☑ L'achat de mobilier pour les Tap (3 339 €)
- ☑ Immobilisations en cours (1 062 €) pour des travaux électriques sur le site archéologique de Changé et (311 023 €) pour l'extension de la Gendarmerie de Maintenon
- ☑ Remboursement à la Commune de Saint-Piat des travaux d'apport de réseaux sur le site archéologique de Changé (4 604 €)
- ☑ Travaux sur bâtiment du Centre de Changé : électricité et ventilation (6 459 €)
- ☑ Diminution des Immobilisations incorporelles notamment en raison du diagnostic des installations d'ANC terminé sur 2014 (24 973 € pour 2013 contre 3 027 € en 2014),
- ☑ Annuité versé au SMO Eure et Loir Numérique (Capital : 7 178 €)

PRESENTATION GLOBALE : BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT (Za des Terrasses)

Le Budget Annexe de Lotissement de la ZA des Terrasses était équilibré de la façon suivante en 2014 :

<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement 	
-Résultat de fonctionnement reporté :	441 107,83
-Opération d'ordres entre sections :	150 000,00
-Annulation de titre :	0,17
Total dépenses fonctionnement :	591 108,00
<ul style="list-style-type: none"> • Recettes de fonctionnement 	
-Produits services du domaine et ventes :	591 108,00
Total recette fonctionnement :	591 108,00
<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'investissement 	
-Emprunts et charges assimilées :	701 255,62
-Immobilisations corporelles en cours :	164 251,38
Total dépenses investissement :	865 507,00
<ul style="list-style-type: none"> • Recettes d'investissement 	
-Solde d'exécution de la section d'investissement :	715 506,53
-Subvention investissement :	0,47
-Opération d'ordre entre sections :	150 000,00
Total recettes d'investissement :	865 507,00

Ce budget n'a fait l'objet d'aucune écriture en 2014.

BUDGET ANNEXE DE LOCATION IMMOBILIÈRE (Hôtel d'Entreprises)

Les écritures passées sur le Budget Annexe de Location Immobilière sont les suivantes :

Budget Annexe Location Immobilière	BP 2014	CA 2014
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Charges à caractère général	9 999,81	-
Virement section Investissement	89 311,19	-
Total DF	99 311,00	-
FONCTIONNEMENT RECETTES		
Résultat fonctionnement reporté	57 411,19	57 411,19
Produits services du domaine - Vente	3 500,00	4 469,35
Revenus des immeubles	38 399,81	48 000,00
Total RF	99 311,00	109 880,54
Résultat de clôture Fonctionnement		109 880,54
INVESTISSEMENT DEPENSES		
Solde exécution investissement	3 207,70	3 207,70
Emprunts et charges assimilées	2 400,00	2 400,00
immobilisations en cours	87 010,30	
Total DI	92 618,00	5 607,70
INVESTISSEMENT RECETTES		
Virement section fonctionnement	89 311,19	-
Excédent fonctionnement capitalisé	3 207,00	3 207,70
Emprunts et dettes assimilées	99,81	
Total RI	92 618,00	3 207,70
Résultat de clôture Investissement		-2 400,00
Résultat de clôture 2014		107 480,54

La dépense effectuée sur la ligne des Immobilisations en cours concerne le règlement d'un marché de travaux.

Les produits de services du domaine constituent la refacturation aux locataires des box de l'Hôtel d'Entreprises de la Taxe Foncières et du coût d'entretien des espaces verts, comme le prévoit le contrat de location.

Les revenus d'immeubles correspondent aux loyers perçus pour l'hôtel d'entreprises. 4 box loués en 2014.

V- Arrêt du Compte de Gestion du Budget Principal 2014

Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Attendu que, le compte de gestion du Budget Principal 2014 établi par le receveur municipal est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes et qu'il peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal établi par le receveur municipal, ce dernier étant conforme au Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

VI- Arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Lotissement 2014

Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Attendu que, le compte de gestion du Budget Annexe de Lotissement 2014 établi par le receveur municipal est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes et qu'il peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe de Lotissement établi par le receveur municipal, ce dernier étant conforme au Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Lotissement de la Communauté de Communes.

VII- Arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Location Immobilière 2014

Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Attendu que, le compte de gestion du Budget Annexe de Location Immobilière 2014 établi par le receveur municipal est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes et qu'il peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière établi par le receveur municipal, ce dernier étant conforme au Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière de la Communauté de Communes.

VIII- Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2014

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération n°D.2015.09.04.012 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Principal 2014,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Monsieur le Président quitte la salle de réunion et le 1^{er} vice-Président, désigné à l'unanimité, fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 du Budget Principal sur la base des éléments suivants :

Section de fonctionnement :	
Recettes 2014	+ 5 935 148,61 €
Dépenses 2014	- 5 904 309,13 €
Soit pour 2014 :	+ 30 839,48 €
Résultat reporté 2013	+ 770 043,83 €
Résultat de clôture 2014	+ 800 883,31 €
Section d'investissement :	
Recettes 2014	+ 405 726,86 €
Dépenses 2014	- 354 666,99 €
Soit pour 2014 :	+ 51 059,87 €
Résultat reporté 2013	+ 310 918,33 €
Résultat de clôture 2014	+ 361 978,20 €
Soit résultat de clôture 2014 :	1 162 861,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Principal tel qu'il vient de lui être présenté.

IX- Vote du Compte Administratif du Budget Annexe de Lotissement 2014

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération n°D.2015.09.04.013 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Lotissement 2014,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Monsieur le Président quitte la salle de réunion et le 1^{er} vice-Président, désigné à l'unanimité, fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Lotissement sur la base des éléments suivants :

Section de fonctionnement :	
Recettes 2014	0,00 €
Dépenses 2014	0,00 €
Soit pour 2014 :	0,00 €
Résultat reporté 2013	- 441 107,83 €
Résultat de clôture 2014	- 441 107,83 €
Section d'investissement :	
Recettes 2014	0,00 €
Dépenses 2014	0,00 €
Soit pour 2014 :	0,00 €
Résultat reporté 2013	+ 715 506,53 €
Résultat de clôture 2014	+ 715 506,53 €
Soit résultat de clôture 2014 :	274 398,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Lotissement tel qu'il vient de lui être présenté.

X- Vote du Compte Administratif du Budget Annexe de Location Immobilière 2014

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération n°D.2015.09.04.014 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Location Immobilière 2014,

Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,

Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Monsieur le Président quitte la salle de réunion et le 1^{er} vice-Président, désigné à l'unanimité, fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière sur la base des éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes 2014	+ 52 469,35 €
Dépenses 2014	- 0,00 €
Soit pour 2014 :	+ 52 469,35 €
Résultat reporté 2013	+ 57 411,19 €
Résultat de clôture 2014	+ 109 880,54 €

Section d'investissement :

Recettes 2014	+ 3 207,70 €
Dépenses 2014	- 2 400,00 €
Soit pour 2014 :	807,70€
Résultat reporté 2013	- 3 207,70 €
Résultat de clôture 2014	- 2 400,00 €

Soit résultat de clôture 2014 : + 107 480,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière tel qu'il vient de lui être présenté.

Vote des taux 2015 - Affectation des Résultats 2014 et Vote des Budgets Primitifs 2015

PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

☉ Charges à caractère général - chapitre 011 :

-Evolution 2013-2014 avec modification de périmètre SI Changé, TAP, PLH : de 381 369 € en 2013 à 477 991 € en 2014, +25,3 %. A périmètre constant = +5,6 %.

-Réduction de dépenses sur le PLH 27 210 € en 2014, 14 463 € en 2015 soit une moindre charge de - 13 000 €.

-Syndicat Intercommunal CSL = - 22 000 €.

-Entretien terrain CLSH Changé = - 14 000 €.

-Quoi Neuf = + 6 000 €.

-Action Culturelle = + 7 000 € (dont 5 000 € au 657341).

-Majoration TAP = 6 600 €.

-Réserve = 7 300 €

Soit une inscription budgétaire réduite au chapitre 011 soit 457 991 € (avec une réserve de 7 000 €).

☉ Charges de personnels – chapitre 012 :

-Périmètre constant : + 1,5 % soit 1 064 336 € en 2014 à 1 076 779 € en 2015.

-Pour mémoire : Les charges de personnel évoluent de 854 815 € en 2013 à 1 064 336 € en 2014, + 24,5 % dont 118 000 € de charges pour le SI Changé et 64 200 € pour les TAP. A périmètre constant : + 3,2 %. (GIPA, Réf. Catégorielle)

Soit une inscription budgétaire 2015 de 1 076 779 € (réserves de 11 337 €).

☉ Atténuation de Produits - chapitre 014 :

-Dépense stable liée aux composantes de ce poste, dont attribution de compensation aux commune de 1 073 145 €, FNGIR de 1 087 266 €, et TEOM 1 958 738 € (impact neutre - inscrit en dépense et recette pour le même montant)

Soit une inscription budgétaire de 4 119 149 €.

☉ Autres charges de gestion courante :

-102 524 € en 2014 en fonction notamment de l'évolution des participations aux S.I. (SICME, SCOT, Syndicat des 3 rivières, ATD, MAJ, Syndicat d'initiative, SMO Remboursement Intérêts du prêt).

-Demander aux SI de maîtriser, voire même de réduire les participations à périmètre constant d'activités.

-Charge exceptionnelle en 2014 de 150 000 € de règlement à Gallardon pour la reprise de Changé.

-Action Eco. Club des Entrepreneurs = + 8 000 €.

-SI - Office du tourisme = + 5 000 € (Soit 15 000€)
 -Action Culturelle = + 5 000 €
 Soit une inscription budgétaire 231 000 €

🕒 Dépenses d'équipement

	2012	2013	2014	2015
Hors programme	67 612	52 877	354 666	1 582 115
Site Archéologie de Changé - Musée	10 423	693	4 604	117 376
Informatique	2 150	7 362	11 224	2 100
Gendarmerie	0	16 000	312 085	168 383
Droits Logiciels SEGILOG + Regards 3	5 352	2 850	6 751	12 900
Equipement Centres Loisirs +TAP	0	1 000	9 797	5 000
Logiciel EJ	0	0	0	0
Véhicule Electrique	0	0	0	20 000
Etude SPANC	49 687	24 972	3 027	
Office du Tourisme - Ecuries du Château		0	0	1 176 000
Vélos (Restes à Réaliser 2014)			0	3 000
Equipement Bureau y compris parc téléphonique			0	5 000
Terrain de Football				
Piste d'Athlétisme				
Terrain de Tennis			0	0
Travaux de secrétariat				25 000
Rbst SMO			7 178	10 356
Participation Coaéro			0	37 000
Total DI hors dette	119 439	340 046	354 666	1 582 115
Réserves Fonds de Roulement Pluriannuel				875 592
Total DI hors capital	119 439	340 046	354 666	2 457 707
<i>Dépenses Imprévues DI Compte 020 = 150 000 €</i>				

🕒 Recettes d'équipement : Subventions

Subventions (Cpt 131,132)	111 565	39 250	52 868	947 451
Hors programme	64 987	34 250	52 868	947 451
Site Archéologie de Changé - Musée	62 388	0	0	94 961
Informatique	0	0	0	0
Gendarmerie	0	0	52 868	67 490
Droits Logiciels SEGILOG + Regards 3	0	0	0	0
Equipement Centres Loisirs +TAP	0	0	0	0
Logiciel EJ	0	0	0	0
Véhicule Electrique	0	0	0	0
Etude SPANC	2 599	34 250	0	
Office du Tourisme - Ecuries du Château		0	0	785 000
Vélos (Restes à Réaliser 2014)			0	0
Equipement Bureau y compris parc téléphonique			0	0
Terrain de Football				
Piste d'Athlétisme				
Terrain de Tennis			0	0
Travaux de secrétariat				0
Rbst SMO			0	0
Participation Coaéro			0	0

XI- Vote des taux 2015

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires,
 Vu l'État 1259 portant les bases d'imposition 2015,
 Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
 Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Attendu qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le taux des différentes taxes qui constituent les ressources de notre Communauté de Communes

Considérant le détail des différentes parts de ce panier fiscal.

Considérant la proposition de maintenir les taux 2014 des taxes sur lesquelles la Communauté de Communes dispose d'un effet taux, à savoir :

- La CET (Contribution Économique Territoriale) sur sa composante CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour 19,33%
- La TH (Taxe d'Habitation) transférée du Département aux Intercommunalités pour 9,25%
- La TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) transféré du Département aux Intercommunalités pour 1,54%
- La TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) pour 0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux 2015 suivants :

- CFE : 19,33%, soit un produit attendu de 458 314,00 €**
- TH : 9,25%, soit un produit attendu de 1 450 493,00 €**
- TFNB : 1,54%, soit un produit attendu de 9 084,00 €**
- TFB : Néant**

XII- Vote de la TEOM 2015-Reporté

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires,
 Vu l'État 1259-TEOM, portant les bases prévisionnelles pour la Commune de Maintenon et l'ensemble des autres Communes de notre territoire,
 Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Considérant que le Comité Syndical du Sirmatcom doit voter son produit attendu le lendemain de la présente réunion de Conseil Communautaire,
Considérant que l'on ne peut pas préjuger du vote du Comité Syndicat du Sirmatcom,

Le Conseil Communautaire, décide de reporter le vote des taux de Teom 2015 à une session ultérieure, fixée au 16 avril 2015.

XIII- Affectation des résultats 2014 du Budget Principal

*Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.012 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Principal 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.015 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2014,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu les résultats de clôture 2014 du Budget Principal par section suivants :

Section de Fonctionnement :	+ 800 883,31 €
Section d'Investissement :	+ 361 978,20 €

Attendu les restes à réaliser 2014 suivants :

Recettes	+ 162 451,00 €
Dépenses	- 288 759,00 €
Total :	- 126 308,00 €

Attendu la proposition d'affectation des résultats suivante :

Résultat de fonctionnement reporté (R 002) =	800 883,31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (R 001) =	361 978,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2014 du Budget Principal de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté (R 002) =	800 883,31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (R 001) =	361 978,20 €

XIV- Vote du Budget Primitif Principal 2015

*Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération n°D.2015.09.04.012 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Principal 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.015 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.018 du 9 avril 2015 portant vote des Taxes 2015,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.020 du 9 avril 2015, portant affectation des résultats 2014 du Budget Principal,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Le Budget Primitif Principal 2015 est proposé en équilibre en section de fonctionnement à 6 839 293,00 € et en section d'investissement à 2 622 707,00 € suivant le détail par chapitre ci-dessous :

• Dépenses de fonctionnement

-Charges à caractère général :	457 991,00
-Charges de personnel :	1 079 776,00
-Atténuation de produits :	4 119 149,00
-Dépenses imprévues :	149 750,00
-Virement à la section d'investissement :	632 281,00
-Dotation amortissements :	133 594,00
-Autres charges de gestion courante :	231 000,00
-Charges financières :	2 475,00
-Charges exceptionnelles :	33 277,00
Total dépenses de fonctionnement :	6 839 293,00

• Recettes de fonctionnement

-Résultat de fonctionnement reporté :	800 883,31
-Atténuation de charges :	7 000,00
-Produits services du domaine :	516 700,00
-Impôts et taxes :	4 457 300,00
-Dotations et participations :	1 052 009,00
-Autres produits de gestion courante :	5 000,00
-Produits exceptionnels :	400,69
Total recettes de fonctionnement :	6 839 293,00

- **Dépenses d'investissement**

-Dépenses imprévues :	150 000,00
-Emprunts et dettes assimilées :	15 000,00
-Immobilisations incorporelles :	12 900,00
-Subventions équipement :	47 356,00
-Immobilisation corporelles :	235 100,00
-Immobilisations en cours :	2 162 351,00
Total dépenses investissement :	2 622 707,00

- **Recettes d'investissement**

-Solde exécution de la section d'investissement :	361 978,20
-Virement section de fonctionnement :	632 281,00
-Amortissement des immobilisations :	133 594,00
-Dotations, fonds divers :	249 547,00
-Subventions :	947 450,80
-Autres immobilisations financières :	297 856,00
Total recettes investissement :	2 622 707,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, par chapitres, pour chacune des sections de Fonctionnement et d'Investissement, le Budget Primitif Principal 2015 tel qu'il vient de lui être présenté.

BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT 2015 – ZA DES TERRASSES

XV- Affectation des résultats 2014 du Budget Annexe de Lotissement

*Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
 Vu la délibération n°D.2015.09.04.013 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Lotissement 2014,
 Vu la délibération n°D.2015.09.04.016 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de Lotissement 2014,
 Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
 Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu que les résultats de clôture 2014 du Budget Annexe de Lotissement sont nuls puisque ce budget n'a fait l'objet d'aucune écriture,

Considérant que les résultats reportés sont ceux de l'exercice 2014 :

Résultat de fonctionnement reporté en dépense (D 002) = 441 107,83 €
 Solde d'exécution en recettes d'investissement (R 001) = 715 506,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2014 du Budget Annexe de Lotissement de la façon suivante :

**Résultat de fonctionnement reporté en dépense (D 002) = 441 107,83 €
 Solde d'exécution en recettes d'investissement (R 001) = 715 506,53 €**

XVI- Vote du Budget Primitif Annexe de Lotissement 2015

*Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
 Vu la délibération n°D.2015.09.04.013 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Lotissement 2014,
 Vu la délibération n°D.2015.09.04.016 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de Lotissement 2014,
 Vu la délibération n°D.2015.09.04.022 du 9 avril 2015, portant affectation des résultats 2014 du Budget Annexe de Lotissement,
 Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
 Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Le Budget Primitif Annexe de Lotissement 2015 est proposé en équilibre en section de fonctionnement à 591 108 € et en section d'investissement à 865 507 € suivant le détail par chapitre ci-dessous :

- **Dépenses de fonctionnement**

-Résultat de fonctionnement reporté :	441 107,83
-Opération d'ordres entre sections :	150 000,00
-Annulation de titre :	0,17
Total dépenses fonctionnement :	591 108,00

- **Recettes de fonctionnement**

-Produits services du domaine et ventes :	591 108,00
Total recette fonctionnement :	591 108,00

- **Dépenses d'investissement**
- Emprunts et charges assimilées : 250 000,00
- Immobilisations corporelles en cours : 615 507,00
- Total dépenses investissement : 865 507,00**

- **Recettes d'investissement**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : 715 506,53
- Subvention investissement : 0,47
- Opération d'ordre entre sections : 150 000,00
- Total recettes d'investissement : 865 507,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, par chapitres, pour chacune des sections de Fonctionnement et d'Investissement, le Budget Primitif Annexe de Lotissement 2015 tel qu'il vient de lui être présenté.

BUDGET ANNEXE DE LOCATION IMMOBILIÈRE 2015 – HÔTEL D'ENTREPRISES

XVII- Affectation des résultats 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération n°D.2015.09.04.014 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Location Immobilière 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.017 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de Location Immobilière 2014,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Attendu les résultats de clôture 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière par section suivants :

Section de Fonctionnement :	+ 109 880,54 €
Section d'Investissement :	- 2 400,00 €

Attendu la proposition d'affectation des résultats suivante :

Virement de la section de fonctionnement au 1068 = 2 400,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) = 107 480,54 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement (D 001) = 2 400,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière de la façon suivante :

Virement de la section de fonctionnement au 1068 = 2 400,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) = 107 480,54 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement (D 001) = 2 400,00 €	

XVIII- Vote du Budget Primitif Annexe de Location Immobilière 2015

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération n°D.2015.09.04.014 du 9 avril 2015, portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Annexe de Location Immobilière 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.017 du 9 avril 2015, portant approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de Location Immobilière 2014,
Vu la délibération n°D.2015.09.04.024 du 9 avril 2015, portant affectation des résultats 2014 du Budget Annexe de Location Immobilière,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Le Budget Primitif Annexe de Location Immobilière 2015 est proposé en équilibre en section de fonctionnement à 177 434 € et en section d'investissement à 159 834 € suivant le détail par chapitre ci-dessous :

- **Dépenses de fonctionnement**
- Charges à caractère général : 20 000,00
- Virement section investissement : 133 391,00
- Dotations aux amortissements : 24 043,00
- Total dépenses fonctionnement : 177 434,00**

- **Recettes de fonctionnement**
- Résultat de fonctionnement reporté : 107 480,54
- Produits services du domaine et ventes : 4 399,46
- Autres produits de gestion courante : 48 000,00
- Quote-part subvention investissement transférée : 17 554,00
- Total recette fonctionnement : 177 434,00**

• Dépenses d'investissement	
-Solde exécution d'investissement :	2 400,00
-Transfert subventions d'investissement :	17 554,00
-Emprunts et charges assimilées :	47 856,00
-Immobilisation corporelles :	40 000,00
-Immobilisations en cours :	52 024,00
Total dépenses investissement :	159 834,00

• Recettes d'investissement	
-Virement à la section de fonctionnement :	133 391,00
-Dotations, fonds divers :	2 400,00
-Amortissement des immobilisations :	24 043,00
Total recettes d'investissement :	159 834,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, par chapitres, pour chacune des sections de Fonctionnement et d'Investissement, le Budget Primitif Annexe de Location Immobilière tel qu'il vient de lui être présenté.

Participations et subventions

XIX- Attribution d'aides à l'emploi – Sas Coaero

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération précédent portant vote du Budget Primitif Principal 2015,

Vu la compétence « Développement Économique » prise par la Communauté de Communes et son objectif de faire venir les entreprises sur son territoire,

Vu la demande de subvention de l'entreprise Coaero (Sas), dans le cadre de son projet de construction sur la Zone d'Activité des Terrasses,

Vu le courrier du 5 février dernier du Conseil Général portant attribution d'une aide à l'emploi par voie de convention tripartite,

Considérant que l'aide à l'immobilier du Conseil Général est conditionnée à une participation de la Collectivité d'accueil à hauteur de 1/3 de l'aide totale,

Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,

Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,

Considérant l'extension en cours de la Sas Coaero sur le territoire de la Zone d'Activités des Terrasses, ainsi que les conventions d'attribution d'aides à l'emploi liées, présentées par le Conseil Général pour la mise en œuvre de ces aides.

Attendu les points essentiels des contrats suivants :

-Contrats 1 et 2

Attribution de subventions par le Département et la Communauté de Communes pour la création de 10 emplois CDI ETP sur le site de la ZI de l'Europe, portant à 45,20 CDE ETP au 31/07/2016 (date de fin de programme)

Dans un délai de 6 mois suivant la date de fin de programme, le bénéficiaire devra adresser l'ensemble des documents justificatifs (Art 4.2) faute de quoi le projet pourra être considéré comme abandonné et faire l'objet de procédure de remboursement (Art 11)

Dans le cas où les réalisations d'emplois sont inférieures au programme, le montant de l'aide pourra être proratisé.

En cas de non réalisation des emplois prévus, de cessation d'activité du bénéficiaire, de vente du fonds, le bénéficiaire s'engage à rembourser la subvention perçue au prorata des emplois non créés.

-1^{er} contrat

Le montant des subventions pour la création de 10 CDI ETP est fixé à 30 000 € dont 20 000 € pour le Département, soit 2 000 € par emploi créé, et 10 000 € pour la Communauté de Commune, soit 1 000 € par emploi créé.

Le bénéficiaire s'engage à créer 10 emplois en CDI ETP avant la fin de l'action et à maintenir les emplois créés ou repris ainsi que l'activité sur le site de Pierres pendant au moins 5 ans à compter de la date de fin de programme aidé.

Versement effectué en une seule fois sur présentation des pièces justificatives.

-2^{ème} contrat

Le montant des subventions pour la création de 27 CDI ETP est fixé à 81 000 € dont 54 000 € pour le Département, soit 2 000 € par emploi créé, et 27 000 € pour la Communauté de Commune, soit 1 000 € par emploi créé.

Le bénéficiaire s'engage à créer 27 emplois en CDI ETP avant la fin de l'action et à maintenir les emplois créés ou repris ainsi que l'activité sur le site de Pierres pendant au moins 5 ans à compter de la date de fin de programme aidé.

Versement effectué en 3 fois sur présentation des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Autorise le Président à signer les deux contrats présentés ci-dessus, ainsi que toutes les pièces afférentes,

-Décide d'attribuer une aide de 10 000 € à l'entreprise Coaero au titre du premier contrat,

-Décide d'attribuer une aide de 27 000 € à l'entreprise Coaero au titre du deuxième contrat,

XX- Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme des Terrasses et Vallées

*Vu la délibération n°2013.26.06.027 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2013 et l'arrêté préfectoral n°2013296-0004 du 23 octobre 2013 portant modification statutaire de la Communauté de Communes, notamment par la prise de compétence Office de Tourisme,
Vu la création de l'Office de Tourisme des Terrasses et Vallées de Maintenon et son projet de statuts,
Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération précédente portant vote du Budget Primitif Principal 2015,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu le projet de convention à mettre en place entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme des Terrasses et Vallées de Maintenon

Considérant notamment la partie relative à la participation financière de la Communauté de Communes, à hauteur de 15 000 €,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Autorise le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme des Terrasses et Vallées de Maintenon, ainsi que toutes les pièces afférentes,

-Décide de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € audit Office de Tourisme

XXI- Attribution d'une subvention au Club des Entrepreneurs – « Maintenon Entreprendre »

*Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de soutenir les actions économiques et commerciales sur son territoire,
Vu la création du Club des entrepreneurs « Maintenon Entreprendre » en 2013, dont la Communauté de Communes fait partie,
Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération précédente portant vote du Budget Primitif Principal 2015,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu les différents projets présentés par Maintenon Entreprendre, club des entrepreneurs du territoire communautaire, comportant notamment :

- Mise en place de réunions techniques avec intervenants extérieurs (sécurité, déchets, formation...)
- Création d'un site Internet (estimé à 1 500 €)
- Créations de vidéos présentant le territoire (estimé à 2 000 €)
- Poursuite des visites d'entreprises du territoire
- Organisation d'un moment convivial pour les membres du club en été

Considérant qu'il est important de soutenir « Maintenon Entreprendre » qui, nouvellement créé, ne possède pas encore les ressources nécessaires à son développement en termes de rayonnement et d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Décide de soutenir les projets du Club des Entrepreneurs « Maintenon Entreprendre » à hauteur de 5 000 €.

-Dit que cette aide sera versée sur présentation de justificatifs relatifs aux actions réalisées.

XXII- Attribution d'une subvention à l'Ucial

*Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de soutenir les actions économiques et commerciales sur son territoire,
Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération précédente portant vote du Budget Primitif Principal 2015,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu les projets d'animations commerciales envisagés par l'Ucial, notamment au travers d'une opération estivale et d'une opération en période de Noël,

Considérant la proposition d'attribuer une aide de 3 000 € pour soutenir ses deux projets,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Ucial afin de soutenir ses projets d'animations commerciales

-Dit que cette subvention sera versée en deux fois au moment de la mise en œuvre de ces opérations

XXIII- Attribution d'une subvention pour une animation culturelle – Commune de Yermenonville

*Considérant le projet culturel de la Commune de Yermenonville,
Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix d'apporter une aide à des actions culturelles lancées sur son territoire, dans le cadre de sa compétence Culture,
Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires
Vu la délibération précédente portant vote du Budget Primitif Principal 2015,
Vu la réunion de la Commission Finances du 23 mars 2015,
Vu la réunion du Bureau Communautaire du 23 mars 2015,*

Attendu le concert de musique classique organisé par la Commune de Yermenonville le 29 mai prochain en son église et dont le coût s'élève à 1 200€,

Concernant la proposition de soutenir les projets culturels des Communes à hauteur de 500€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

-Décide d'attribuer une subvention de 500 € à la Commune de Yermenonville pour l'organisation d'un concert de musique classique dans son église,

-Dit que cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation de justificatifs

Questions diverses et Information

XXIV- Questions diverses et Informations

- **Développement économique**

-Vente des terrains

Monsieur C. BELLANGER explique que deux entreprises sont intéressées pour l'acquisition des parcelles restantes sur la ZA.

Le garage AD souhaite s'agrandir en achetant le lot n°1 attenant à son terrain et une entreprise de Saint-Piat doit quitter le lieu où elle se trouve actuellement et souhaiterait acheter le terrain joutant l'hôtel d'entreprises.

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

Monsieur C. BELLANGER explique que quelques arbitrages ont eu lieu concernant les dossiers à présenter pour les subventions du Crst, et que la majorité des dossiers devraient passer.

Le Crst passera en commission en juin prochain.

- **Teom**

Monsieur MORIN rappelle que le Comité Syndical du Sirmatcom doit se réunir le lendemain de la présente session.

L'augmentation des taux en 2015 est due en partie à l'augmentation du coût de la collecte, l'augmentation de la Tva, la dérèglementation de l'électricité entraînant une perte de 770 000 € sur la vente, l'augmentation des tarifs du Sitreva...

Monsieur MORIN présente les taux qui seront proposés au vote du Comité Syndical du Sirmatcom du lendemain, à savoir :

-Commune de Maintenon : taux de 20,44 %

-Autres Communes : taux de 19,50 %

Il explique que si l'on prend la variation des deux points, cela correspond à une augmentation d'environ 30 à 40 € par an pour les usagers.

Monsieur MORIN rappelle que des possibilités d'économies sont actuellement à l'étude, ainsi que la mise en place d'une redevance incitative qui permettrait également de réduire des coûts.

Monsieur M. BELLANGER souhaite savoir quel serait le taux si la Commune de Maintenon passait à une seule collecte par semaine.

Monsieur MORIN lui explique que la variable entre le C1 et le C2 est de 0,94 € et rappelle à Monsieur M. BELLANGER que la Commune de Maintenon devra voter avant octobre 2015 pour pouvoir passer en C2 partiel.

Madame MARTIN demande quelle sera la destination des bacs à végétaux existants.

Monsieur MORIN répond que leur retrait est une vraie piste d'économie. Certaines Communes sont prêtes à conserver les bacs et à financer elles-mêmes le transport des bacs vers les déchetteries.

- **Environnement**

-Journée de ramassage

Madame MARTIN rappelle que les Communes de Maintenon, Pierres et Saint-Piat participent à la journée de nettoyage de printemps le 11 avril prochain, les autres Communes ne pouvant y participer.

Monsieur MORIN rappelle que des bacs pour le tri sélectif seront mis en place pour le ramassage.

Monsieur BOUTIN conseille de décider de la date plus tôt l'année prochaine, afin que toutes les Communes la réserve.

-Spac

Madame MARTIN informe les Conseillers Communautaires qu'une réunion de la Commission sera mise en place prochainement.

- **Culture**

Madame MARTIN évoque les affiches de l'association l'Arrondi qui fait une manifestation à Changé afin de récolter des fonds pour des travaux de mise aux normes de ses locaux. Elle souhaite qu'un maximum de personnes participe afin de soutenir leur projet.

Elle évoque également l'invitation pour l'exposition Jaurès en mai prochain et la semaine de l'estampe à Saint-Piat.

- **Sport et Culture**

Madame MARTIN rappelle l'association des Commissions Culture et Sport pour la mise en place du projet « Maintenon entre sport et culture » entrant dans le cadre des « Echappées à vélo » initiées par la Région.

Le trajet verra son départ du gymnase Hélène Boucher et traversera le territoire communautaire avec des visites de sites.

- **Travaux**

-Gendarmerie

Monsieur MOLET dit que la fin des travaux devrait intervenir fin avril avec réception officielle début mai

-Site archéologique

Monsieur MOLET explique que le chantier est arrêté depuis un mois car les matériaux n'ont pas été livrés. Il souhaite que l'on fasse appliquer les pénalités de retard à l'entreprise responsable.

- **Eclairage public**

Marc MOLET rappelle qu'il a fait passer un tableau du SDE28 pour la valorisation de l'éclairage public à remplir par les Communes. Il insiste sur l'importance de compléter ce document qui permettra de donner une valeur réelle à notre patrimoine.

- **Sport**

Monsieur CRETON revient sur le projet « Maintenon entre sport et culture » et précise que ce dernier a été validé par la Région Centre. Une réunion de la Commission se tiendra à ce titre le 20 avril prochain.

Il invite les Conseillers Communautaire à venir voir un championnat de France de tripléte le 24 juin prochain.

- **Réforme territoriale**

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires que le 28 avril 2015 à 18 heures aura lieu un Bureau Communautaire pour évoquer les conditions de reprise du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon, notamment en ce qui concerne la reprise des terrains.

Il évoque la loi NOTRe et la fusion des Communautés de Communes qu'elle implique au travers de l'obligation pour les Epci de passer à plus de 20 000 habitants.

Il explique que des rencontres ont eu lieu entre les présidents de 5 Communautés de Communes qui seraient susceptibles de fusionner ensemble. Il est important maintenant de pouvoir élargir ces rencontres en associant les vice-Présidents et le Maire de Maintenon.

Il ajoute qu'une étude d'opportunité et de faisabilité doit être lancée et qu'à ce titre, un cahier des charges de groupement de commande pour les 5 Communautés de Communes est en cours de rédaction.

Monsieur MOLET précise que ces cinq Communautés de Communes représentent 55 Communes et 55 000 habitants.

Monsieur CRASSIN demande quelle sera la représentativité des petites Communes au sein de cette grosse structure.

Monsieur MOLET fait noter que si l'on compte 2 délégués par Communes, cela fait déjà 110 Conseillers Communautaires.

Monsieur le Président dit que c'est une marche en avant à laquelle il vaut mieux s'adapter dès maintenant plutôt que de subir.

- **Power point budget**

Monsieur le Président dit que le document de présentation de ce soir peut être transmis sur demande.

Séance levée à 22 heures 55

Le Président,
Philippe AUFRAY